Cette action est soutenue par l'ALDIL

Revue de presse et parutions
Action ÉduNathon

Communiqué de presse ÉDUNATHON..... 2
Communiqué de presse ADULLACT..... 4
Numerama..... 5
Le monde informatique..... 8
Tech24 (reprise numerama)..... 9
Zicos (reprise numerama)..... 9
Niooz (reprise numerama)..... 10
Le Point..... 10
Boursorama..... 11
SmartLink (reprise AFP)..... 11
Vounousils (reprise AFP)..... 12
ITespresso..... 12
Developpez.net..... 14
NotreTemps.com (reprise AFP)..... 15
ADVFN (reprise AFP)..... 15
La revue du digital..... 15
Zebulon.fr..... 17
Alvinet..... 18
ZDNet..... 18
Clubic..... 20
CyberActeur..... 21
Silicon..... 23
L'Informaticien..... 25
Ouest France..... 26
Danactu-résistance le blog..... 28
Initiative communiste..... 30
Je suis patriote..... 31
Linux.org..... 32
L'Express - Éducation..... 33
TooLinux..... 36
Génération nouvelle Technologie..... 37
L'humanité..... 38
EFEL Power..... 39
Nextin Pact..... 40

Communiqué de presse ÉDUNATHON

http://lamouette.org/180-edunathon-recours-ministre-accord-education-nationale-microsoft

EDUNATHON demande l'annulation du contrat Éducation Nationale et Microsoft

COMMUNIQUE DE PRESSE - 29 janvier 2016

LES MEMBRES DU COLLECTIF ÉDUNATHON DEMANDENT L'ANNULATION DE L'ACCORD ENTRE MICROSOFT ET L'ÉDUCATION NATIONALE

Le 30 novembre 2015, Madame Najat Vallaud Belkacem, Ministre de l'Éducation Nationale a signé un accord avec Microsoft France d'un montant de 13 millions d'euros pour fournir gratuitement ses logiciels et ses services, notamment en ce qui concerne : l'accompagnement et la formation des élèves et des enseignants ; la mise à disposition de solutions pour une utilisation intelligente, facile et optimale des équipements mobiles – des solutions de « cloud », une expérimentation pour l'apprentissage du code, une aide aux acteurs français de l'e-éducation.

La contrepartie informelle de cette offre apparemment généreuse est que la majorité des acteurs de l'éducation va désormais commencer à devoir s'équiper en technologies Microsoft, soit parce qu'ils y auront été formés, soit parce qu'ils auront été incités à utiliser le cloud et les autres services de Microsoft. Autrement dit, Microsoft est prêt à vendre à perte – voire à fournir ses services gratuitement – pour expulser les nombreuses entreprises françaises et européennes du secteur et acquérir une position la plus monopolistique possible sur le marché français de l'éducation. À l'heure où le gouvernement se bat péniblement pour imposer le principe « d'autonomie informationnelle » dans la loi numérique portée par Madame Axelle Lemaire, Secrétaire d'État chargée du Numérique, la situation est pour le moins étonnante.

Ainsi, les nombreuses entreprises françaises qui proposent des services concurrents dans le domaine de la formation, du cloud, des logiciels bureautiques, etc. se retrouvent brutalement exclues de ces marchés en raison du dumping mis en place par le Ministère. C'est d'ailleurs ce qui est en train de se produire au sein de nombreuses directions d'achat du Ministère de l'Éducation qui revoient leurs catalogues pour privilégier désormais les produits Microsoft. Même économiquement, l'équation est négative puisque de nombreux budgets de l'éducation dépendent des collectivités territoriales et non du Ministère lui-même. La gratuité revendiquée par la Ministre n'est qu'une illusion.

Unanimement dénoncé par le secteur, le choix du Ministère de ne pas suivre les procédures des marchés publics est incompréhensible – et ce d'autant plus que Microsoft France est une société

coutumière des redressements fiscaux – 52,5 millions en 2014 et déjà 16,4 millions en 2015. En acceptant qu'un géant international du numérique fournisse gratuitement les mêmes services que ses compétiteurs locaux, en refusant de considérer qu'il s'agit de marchés ayant une valeur, le Ministère dévalorise d'un coup les années de travail de nombreux entrepreneurs et met en danger l'emploi de l'intégralité de ce secteur stratégique pour le futur. Qu'il s'agisse des prestations de formation, des cours de code, du cloud ou des logiciels de bureautique, ces services et ces produits auraient dû faire l'objet d'une mise en concurrence par le Ministère.

En refusant de la faire, en acceptant d'honorer une pratique déloyale et en signant un accord industriellement dangereux avec Microsoft France, la Ministre, Madame Najat Vallaud Belkacem s'est placée dans l'illégalité au regard du Code des marchés publics. À défaut d'annuler cet accord, elle risque là une condamnation pour atteinte à la liberté d'accès et à l'égalité des candidats dans les marchés publics (article 432-14 du Code Pénal), voire pour favoritisme (article 432-10 du Code Pénal).

C'est pour cette raison que les membres du collectif EduNathon ont choisi de porter l'affaire en justice. Cette action est engagée pour défendre le service public, pour préserver le droit des élèves et des enseignants à disposer de leurs données et de leur autonomie informationnelle, pour soutenir l'équité des entreprises et acteurs économiques du numérique, et notamment les jeunes entreprises émergentes françaises et européennes sur les grands chantiers portés par l'État français et les institutions publiques.

Quelques membres du collectif EduNathon :

- Le CNLL (Conseil National du Logiciel Libre) regroupe 13 associations régionales d'Entreprises du Numérique Libre (ENL) et clusters dédiés aux logiciels libres et à l'open source. Le CNLL représente plus de 400 entreprises dont leurs cœurs de métiers sont les Logiciels Libres et/ou l'Open Source.
- La Mouette est une association défendant l'économie sociale et solidaire par le biais notamment de l'utilisation des formats ouverts et de solutions bureautiques libres pour le poste de travail dans le monde professionnel, le monde éducatif, comme le monde privé à la maison. Elle regroupe des adhérents dans toute la France et le monde francophone, de type collectivités, prestataires engagés et particuliers.
- Le Ploss-RA est l'association des professionnels du Numérique Libre de la région Auvergne Rhône-Alpes et membre fondateur du CNLL. L'association regroupe 40 entreprises. Elle a pour objectif de favoriser la coopétition entre ses membres afin de promouvoir et renforcer l'industrie du numérique Libre et Ouvert.

Contact presse : Marie-Jo Kopp-Castinel | Tél : 06 79 78 09 15
Courriel : edunathon@lamouette.org

Communiqué de presse ADULLACT

http://www.adullact.org/67-actualite/actu-libre-france/604-le-collectif-edunathon-demande-l-annulation-de-l-accord-microsoft-education-nationale

ADULLACT nous détaille l'impact de cet accord sur l'argent public des collectivités

En décembre dernier, nous vous parlions de la convention de partenariat entre Microsoft et la ministre de l'Éducation Nationale, qui avait provoqué de nombreuses réactions indignées. Ce mouvement de protestation se poursuit aujourd'hui avec la création d'un collectif d'associations et entreprises - EDUNATHON - qui appelle à l'annulation de l'accord.

Le collectif EDUNATHON, représentant des citoyens, entreprises et collectivités au travers d'associations comme le Conseil National du Logiciel Libre, Ploss-RA ou La Mouette, a décidé de porter l'affaire en justice pour « défendre le service public de l'éducation, le choix des élèves, de leurs parents et enseignants à disposer de leurs données et de leur autonomie informationnelle ».

De son côté, l'ADULLACT s'inquiète tout particulièrement du poids financier que cette convention pourrait faire peser sur les collectivités. Si dans un premier temps les écoles, collèges et lycées seront incités à utiliser (gratuitement) les logiciels et services Microsoft, nous savons que cette « générosité » apparente a pour but de créer un monopole sur le secteur éducatif français. Notre expérience de terrain nous a souvent démontré que l'utilisation d'un environnement Microsoft imposait l'achat d'outils et services du même éditeur. L'implantation graduelle de Microsoft dans les écoles va ainsi amener les collectivités à une dépendance toujours plus grande vis-à-vis de Microsoft et de ses logiciels.

Par ailleurs, il est certain que les élèves formés aux outils Microsoft représenteront de « bons clients » pour la firme, une fois sortis du contexte étudiant, impactant ainsi durement les efforts entrepris depuis des années par les associations et entreprises du numérique libre (ENL).

Confier le secteur éducatif à un géant américain est d'autant plus paradoxal que l'on murmure dans les couloirs la création d'un OS souverain…

Le collectif EDUNATHON souhaite obtenir l'annulation pure et simple de cet accord.

Un premier courrier a d'ores et déjà été envoyé à Mme la Ministre de l'Éducation, et un recours gracieux a été engagé, pour « atteinte à la liberté d'accès et à l'égalité des candidats dans les marchés publics » (article 432-14 du Code Pénal).

Numerama

http://www.numerama.com/politique/141 873-recours-et-menace-de-plainte-apres-laccord-entre-microsoft-et-leducation-nationale.html

Recours et menace de plainte après l'accord entre Microsoft et l'Éducation nationale

Guillaume Champeau - - Politique

Un collectif de défense de l'utilisation des logiciels libres dans l'éducation a déposé un recours contre le partenariat signé fin 2015 entre Microsoft France et l'Éducation nationale. Ses avocats menacent de déposer plainte au pénal pour favoritisme contre la ministre Najat Vallaud-Belkacem si l'accord n'est pas annulé.

Décidément l'annonce en fin d'année dernière du « partenariat » signé entre Microsoft et l'Éducation nationale ne passe pas. Alors que certaines associations de défense du logiciel libre avaient choisi de publier un communiqué pour s'en indigner, ce qui leur a valu récemment une lettre d'amour de Microsoft en faveur du Libre, d'autres ont choisi de passer à l'action.

> Le partenariat aurait dû en réalité être qualifié de marché public

Le Conseil national du logiciel libre (CNLL), l'association La Mouette et l'association Ploss-RA ont ainsi formé un collectif intitulé EduNathon, pour contester la validité juridique de l'accord. Une procédure a été lancée ce vendredi, avec en filigrane la menace du dépôt d'une plainte au pénal contre la ministre Najat-Vallaud Belkacem.

L'accord avec le gouvernement prévoit en effet de mettre gratuitement à disposition Office365, Microsoft Azure Active Directory et d'autres outils de l'écosystème Microsoft auprès d'établissements scolaires, d'y former des personnels impliqués dans le Plan Numérique à l'École, ou encore d'aider à l'adoption d'outils d'éducation sur terminaux mobiles (avec y compris la fourniture d'outils d'adaptive learning qui se basent sur les data des élèves pour adapter les exercices), Or EduNathon estime qu'un tel accord est illégal, même s'il n'a pas de caractère exclusif.

Pour défendre sa cause le collectif s'est assuré du soutien de deux avocats qui connaissent parfaitement bien le droit des logiciels et des marchés publics, Jean-Baptiste Soufron et Bertrand

Warusfel. Le premier fut secrétaire général du Conseil national du numérique (CNNum) jusqu'au début de l'année 2015, et membre du cabinet de Fleur Pellerin à l'économie numérique. Le second est docteur en Droit, grand spécialiste du droit de la propriété intellectuelle.

« *Bien que cet accord soit qualifié de « partenariat »,* ***la nature des prestations proposées par Microsoft France*** *au sein de celui-ci conduisent à penser qu'il aurait en réalité dû être qualifié de marché public, et qu'il aurait du être conclu à l'issue de la procédure normale relevant du Code des marchés publics* », écrivent-ils dans un recours gracieux envoyé à la ministre de l'Éducation nationale Najat Vallaud-Belkacem, dont Numerama a pu prendre connaissance.

Ils expliquent au gouvernement que l'ensemble des prestations couvertes par l'accord, qu'il s'agisse de la fourniture de produits, de services ou de formations, correspondent à des activités qui sont aussi celles de nombreuses entreprises et associations. Dès lors elles « *n'auraient pas du être attribuées autrement que par une procédure de mise en concurrence* », affirment-ils.

Entre autres, rappellent les deux avocats, « *de nombreux entreprises et associations proposent des produits équivalents sans avoir eu l'occasion de formaliser d'offre autour de leurs propres solutions comme Scribus, GIMP, LibreOffice, InkScape, VLC, DarkTable, Linux Mint, etc.* ».

Confronté à la colère des communautés du Libre, le ministère de l'Éducation nationale avait répliqué en décembre 2015 qu'il suffisait qu'elles fassent leurs propres propositions, si elles voulaient signer un accord similaire :

> ! @lea_linux @najatvb Le minist. @EducationFrance est neutre technologiquement, travaille avec le libre, éditeurs, n'hésitez pas à proposer.
>
> — DirectNVB (@DirectNVB) November 30, 2015

Mais le collectif EduNathon ne l'entend pas de cette oreille, et se veut même menaçant. « *Pour mémoire,* ***au-delà du risque d'annulation de la convention****, le fait de s'abstenir de respecter la procédure de marchés publics pourrait être susceptible de constituer un délit de favoritisme* », préviennent Me Soufron et Warusfel. Leurs clients demandent que le contrat soit annulé par le ministère. À défaut, ils déposeront une plainte, dans un premier temps auprès du tribunal administratif.

Dans un communiqué, les associations affirment que l'accord signé entre Microsoft et l'Éducation nationale aurait déjà produit des effets néfastes, puisque « *de nombreuses directions d'achat du Ministère de l'Éducation revoient leurs catalogues pour privilégier désormais les produits Microsoft* ».

La loi numérique et le logiciel libre

« *En acceptant qu'un géant international du numérique fournisse gratuitement les mêmes services que ses compétiteurs locaux, en refusant de considérer qu'il s'agit de marchés ayant une valeur, le Ministère dévalorise d'un coup les années de travail de nombreux entrepreneurs et met en danger l'emploi de l'intégralité de ce secteur stratégique pour le futur* », s'indignent les membres d'EduNathon.

Adopté ce mois-ci par l'Assemblée nationale, le projet de loi numérique d'Axelle Lemaire comporte un article 9 ter ajouté par les députés qui dispose que « *les services de l'État, administrations, établissements publics et entreprises du secteur public, les collectivités territoriales et leurs établissements publics* ***encouragent l'utilisation des logiciels libres et des formats ouverts*** *lors du développement, de l'achat ou de l'utilisation d'un système informatique* ». Les éditeurs de logiciels propriétaires sont toutefois vent debout contre cet amendement, qui pourrait sauter lors de la lecture au Sénat au mois d'avril, ou être retoqué par le Conseil constitutionnel.

Le monde informatique

http://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-un-recours-demande-l-annulation-du-partenariat-entre-microsoft-et-l-education-nationale-63 756.html

Un recours demande l'annulation du partenariat entre Microsoft et l'Éducation Nationale

Le partenariat très léger signé entre Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation Nationale, et Alain Crozier, président de Microsoft France, est menacé d'annulation suite au recours du collectif EduNathon. (Crédit D.R.)

Le collectif EduNathon, qui regroupe le CNLL et les associations La Mouette et Ploss-RA, a déposé un recours gracieux contre une décision de la ministre de l'Éducation Nationale et menace de saisir le tribunal administratif pour annuler un partenariat contesté passé sans aucun appel d'offre avec Microsoft France.

Le partenariat entre Microsoft France et le ministère de l'Éducation Nationale, après un contrat sans appel d'offre du ministère de la Défense forcement suggéré par l'Otan, ne passe toujours pas. Signé en novembre dernier dans le cadre du Plan numérique à l'école, sans avoir donné lieu à un appel d'offre ou à une procédure de marché public, ce partenariat a été immédiatement dénoncé par le Conseil national du logiciel libre. Cette convention préannoncée lors de la visite de Satya Nadella à l'Élysée le 9 novembre 2015 a été finalisée par Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation Nationale, et Alain Crozier, président de Microsoft France. D'une durée de 18 mois, il prévoit notamment des formations avec le concours d'associations, l'apprentissage de code, la mise à disposition d'un réseau social privé mais aussi l'utilisation de la suite Office 365 Education, couplée à l'outil MDM Intune pour gérer les postes de travail, et enfin Azure Active Directory pour l'identification des utilisateurs. Du 100% cloud Microsoft donc hébergé à l'étranger puisque la firme ne possède toujours pas d'infrastructures en France. Le partenariat porte aussi sur l'utilisation de solutions d'analyses pour mieux comprendre les tendances au sein de l'Éducation Nationale.

Faute de réaction - autre qu'un tweet expéditif de la part du ministère de l'Education Nationale - un collectif baptisé EduNathon, qui rassemble le CNLL, les associations Ploss-RA et La Mouette, a décidé de lancer ce jour une procédure avec le concours du cabinet FWPA contre la ministre suite à cet accord présenté comme un partenariat. Un recours gracieux pour commencer avant de saisir le tribunal administratif. Le collectif demande le retrait de cette décision et ajoute « Bien que cet accord soit qualifié de « partenariat », la nature des prestations proposées par Microsoft France au sein de celui-ci conduisent à penser qu'il aurait en réalité du être qualifié de marché public, et qu'il aurait du être conclu à l'issue de la procédure normale relevant du Code des marchés publics.

» Le cabinet ajoute encore que « la signature de cette convention paraît donc juridiquement très contestable, que ce soit au regard du droit de la concurrence, des principes de la commande publique ou des dispositions du code des marchés publics. » Gageons que cette fois la réaction du ministère ne se limitera pas à un pauvre tweet.

Tech24 (reprise numerama)

http://tech24.fr/news/1 208 136-recours-menace-plainte-apres-laccord-entre-microsoft-leducation-nationale

Recours et menace de plainte après l'accord entre Microsoft et l'Éducation nationale

Un collectif de défense de l'utilisation des logiciels libres dans l'éducation a déposé un recours contre le partenariat signé fin 2015 entre Microsoft France et l'Éducation nationale. Ses avocats menacent de déposer plainte au pénal pour favoritisme contre la ministre Najat Vallaud-Belkacem si l'accord n'est pas annulé. [Lire la suite]

Lire la suite de l'article sur numerama

Zicos (reprise numerama)

http://fr.zicos.com/tech/i30 405 668-Recours-et-menace-de-plainte-apres-laccord-entre-Microsoft-et-lEducation-nationale.html

Recours et menace de plainte après l'accord entre Microsoft et l'Éducation nationale

vendredi 29 janvier 2016, 13:00 , par Ratiatum.com

Un collectif de défense de l'utilisation des logiciels libres dans l'éducation a déposé un recours contre le partenariat signé fin 2015 entre Microsoft France et l'Éducation nationale. Ses avocats menacent de déposer plainte au pénal pour favoritisme contre la ministre Najat Vallaud-Belkacem si l'accord n'est pas annulé. [Lire la suite]

Lire la suite sur Ratiatum.com

www.numerama.com/politique/141 873-recours-et-menace-de-plainte-apres-laccord-entre-microsoft-et-ledu…

Niooz (reprise numerama)

http://geek.niooz.fr/recours-et-menace-de-plainte-apres-l-accord-entre-microsoft-et-l-education-nationale-4 796 480.shtml

Le Point

L'accord Microsoft-Éducation nationale fait (encore) des vagues

Des entreprises jugent illégal ce partenariat signé fin novembre et qui n'a pas donné lieu à un appel d'offres. Elles veulent porter l'affaire en justice.

Source AFP
Publié le | Le Point.fr

C'est un partenariat qui avait fait des vagues. Fin novembre, la ministre de l'Éducation nationale, Najat Vallaud Belkacem, et Alain Crozier, président de Microsoft France, signaient un « partenariat », pour une durée de dix-huit mois, qui prévoyait notamment l'accompagnement et la formation des acteurs du plan numérique à l'école, cadres comme enseignants, aux technologies Microsoft ainsi que la mise à disposition de son écosystème cloud (logiciels sur des serveurs distants) pour l'ensemble des établissements scolaires. Le tout, sans appel d'offres…

LIRE aussi la chronique de Jean-Paul Brighelli L'école vendue (pas cher) à Microsoft

Plusieurs associations et entreprises du numérique ont adressé vendredi à la ministre de l'Éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem, un recours gracieux afin de lui demander l'annulation de ce partenariat. Pour le Conseil national du logiciel libre (CNLL), qui regroupe plus de 400 entreprises, l'association La Mouette, qui défend l'économie sociale et solidaire, et le Ploss-RA, qui rassemble une quarantaine d'entreprises en Auvergne-Rhône-Alpes, Mme Vallaud-Belkacem, en signant l'accord, s'est « placée dans l'illégalité au regard du Code des marchés publics ».

« Qu'il s'agisse des prestations de formation, des cours de code, du cloud ou des logiciels de bureautique, ces services et produits auraient dû faire l'objet d'une mise en concurrence par le ministère », estiment ces groupements dans un communiqué. « À défaut d'annuler ce contrat, Mme Vallaud-Belkacem risque là une condamnation pour atteinte à la liberté d'accès et à l'égalité des candidats dans les marchés publics, voire pour du favoritisme », ajoutent-ils.

« Position monopolistique »

Pour ces entreprises et associations favorisant l'usage des logiciels libres, regroupées au sein du collectif EduNathon, le risque du partenariat est d'« expulser les nombreuses entreprises françaises et européennes du secteur de l'éducation » et donner à Microsoft « une position la plus monopolistique possible » sur ce marché. « C'est pour cette raison que les membres du collectif EduNathon ont choisi de porter l'affaire en justice », précisent-ils dans leur communiqué.

Le partenariat entre Microsoft et l'Éducation nationale représente pour l'entreprise américaine un investissement total de 13 millions d'euros sur l'ensemble de la période concernée.

Le ministère de l'Éducation a prévu dans le budget 2016 un investissement de 192 millions d'euros pour le plan numérique à l'école, qui comprend notamment la formation des professeurs, la création de nouvelles ressources numériques et l'achat d'équipements (ordinateurs, tablettes). Déjà mis en oeuvre dans 500 établissements en septembre, il doit se généraliser à tous les établissements entre les rentrées 2016 et 2018.

Boursorama

http://www.boursorama.com/actualites/accord-microsoft-education-nationale-des-entreprises-francaises-demandent-son-annulation-39664c5cde44e893d25302bc56829c7b

Accord Microsoft-Education nationale: des entreprises françaises demandent son annulation

Plusieurs associations et entreprises du numérique ont adressé vendredi à la ministre de l'Education Nationale, Najat Vallaud-Belkacem, un recours gracieux afin de lui demander l'annulation du partenariat signé avec le géant de l'informatique Microsoft dans le cadre du plan numérique à l'école.

SmartLink (reprise AFP)

http://www.smartlink.fr/accord-microsoft-education-nationale-des-entreprises-francaises-demandent-son-annulation/

Accord Microsoft-Education nationale : des entreprises françaises demandent son annulation

29/01/2016 — France

Vounousils (reprise AFP)

http://www.vousnousils.fr/2016/01/29/accord-microsoft-education-nationale-des-entreprises-francaises-demandent-son-annulation-582 717

Accord Microsoft-Education nationale: des entreprises françaises demandent son annulation

29 janvier 2016

ITespresso

http://www.itespresso.fr/microsoft-france-chahute-ecole-republique-numerique-120 158.html

Microsoft France chahuté à l'école de la République numérique

Clément Bohic,

Le collectif Édunathon, qui défend le logiciel libre, veut faire annuler la convention signée en novembre dernier entre Microsoft et l'Éducation nationale.

Édunathon n'a pas digéré l'accord signé le 30 novembre 2015 entre **Microsoft France** et l'**Éducation nationale**, respectivement représentés par Alain Crozier et Najat Vallaud-Belkacem.

Le collectif, qui regroupe plusieurs associations dont le Conseil national du logiciel libre (CNLL), menace de saisir le tribunal administratif pour faire annuler ce partenariat au nom de la défense du service public, de la préservation du droit des élèves et des enseignants à disposer de leurs données et de leur autonomie, ainsi que du soutien à l'équité des entreprises et des acteurs économiques du numérique.

Cette convention – document PDF, 7 pages – s'inscrit dans le Plan numérique à l'école, dont François Hollande avait dévoilé les grandes lignes en mai 2015. L'État doit y consacrer 1 milliard d'euros sur 3 ans, dont un tiers dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, avec pour principal objectif de favoriser le développement du « numérique éducatif » au sein des établissements scolaires français.

Microsoft s'est engagé à investir 13 millions d'euros sur 18 mois pour accompagner et former les personnels de l'enseignement et les élèves : mise en place d'un écosystème cloud, d'un réseau social interne privé, de cours spécifiques sur l'apprentissage du code informatique, etc.

Début décembre, le CNLL avait réagi par le biais d'un communiqué cosigné avec plusieurs organisations de promotion et de défense du logiciel libre. Notamment l'April, l'AFUL, Framasoft,, Free Software Foundation Europe.

Le message était clair : « La contrepartie informelle de cette offre apparemment généreuse est que la majorité des acteurs de l'éducation va désormais commencer à devoir s'équiper en technologies Microsoft […] ».

Circulaires et code pénal

Évoquant un « dumping mis en place par le Ministère [sic] » et l'éventuelle « position monopolistique » dont Microsoft pourrait à terme bénéficier sur ce marché, les cosignataires dénonçaient une aberration au regard de la loi Lemaire, dans laquelle figure le principe « d'autonomie informationnelle » (en d'autres termes, il y aurait dû avoir mise en concurrence).

Ils ont également souligné cette négation de la circulaire Ayrault du 19 septembre 2012 (document PDF, 19 pages), qui recommande l'usage du logiciel libre au sein de l'administration, pour son « moindre coût », sa « souplesse d'utilisation », son « support à long terme » ou encore une « transparence accrue dans la définition et l'animation de politiques de sécurité ».

Dans l'absolu, le texte stipule effectivement que « pour répondre aux besoins métiers, le logiciel libre doit être considéré à égalité avec les autres solutions ». Est également mis en avant le fait que « si le changement de version régulier chez l'éditeur est difficilement maîtrisable pour l'utilisateur, l'évolution d'un logiciel libre est [précisément] orientée par le besoin utilisateur ».

Le CNLL rappelle qu'un accord de la même teneur avait été signé en 2005. Mais que dans le cas présent, le partenariat est « d'autant plus navrant qu'il fait suite aux récentes révélations sur l'espionnage facilité par Microsoft et sa politique de collecte d'informations personnelles de l'utilisateur ».

Pointant une atteinte à la liberté d'accès et à l'égalité des candidats dans les marchés publics (article 432-14 du code pénal), voire un favoritisme (432-10), les plaignants font également valoir la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Ils en retiennent plus particulièrement cette phrase : « L'incitation au développement de ressources numériques se fera notamment en faveur de logiciels libres et de contenus aux formats ouverts ».

De la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013, ils tirent ce fragment : « Le service public de l'enseignement supérieur met à disposition de ses usagers des services et des ressources pédagogiques numériques. Les logiciels libres sont utilisés en priorité ».

Pas de réaction officielle, en l'état actuel, de la part de Microsoft France, ni du ministère de l'Éducation nationale.

Crédit photo : YanLev – Shutterstock.com

Developpez.net

http://www.developpez.net/forums/i1 566 046/club-professionnels-informatique/actualites/accord-microsoft-education-nationale-defenseurs-libre-protestent/

Accord Microsoft - Éducation nationale : des défenseurs du Libre protestent Et menacent de porter plainte contre la ministre

Le gouvernement français a entrepris ces dernières années des actions pour promouvoir les solutions libres et open source dans ses administrations. On peut par exemple le remarquer à travers l'initiative de la Gendarmerie nationale de migrer ses systèmes vers Linux, et celle du ministère du Travail d'adopter les technologies open source pour ses applications. Pour encourager ce mouvement vers le Libre, depuis 2013, l'État publie également chaque année un socle interministériel des logiciels libres (SILL), qui sert en quelque sorte de guide en ce qui concerne les logiciels libres recommandés pour l'administration.
C'est donc avec désappointement que bon nombre d'observateurs ont accueilli en fin novembre un accord signé entre Microsoft et le ministère de l'Éducation nationale. Si l'accord prévoit de mettre gratuitement des outils et services de Microsoft à disposition des établissements scolaires, certains médias estiment que l'école a tout simplement été « *vendue (pas cher)* » à Microsoft. Ils estiment que ce partenariat n'était que la monnaie d'échange d'un accord signé entre Satya Nadella et François Hollande en novembre dernier ; accord à l'issue duquel le patron de Microsoft a sorti un chèque de 83 millions d'euros pour aider les startups de la « French Tech ».Les défenseurs des logiciels libres n'ont pas non plus voulu garder le silence après cette opération. Ils ont donc exprimé une opposition juste après la signature de l'accord, estimant qu'un partenariat avec le monde du Libre aurait été plus avantageux. Si leurs protestations n'ont été pas entendues la première fois, ils reviennent à la charge avec plus d'exigence. Le collectif EduNathon, qui regroupe le CNLL (Conseil national du logiciel libre) et les associations La Mouette et Ploss-RA, a en effet déposé un recours pour demander l'annulation de l'accord qui devrait être soumis à un appel d'offres ou à une procédure de marché public.Soutenu par deux avocats connaisseurs du droit des logiciels et du marché public, le collectif menace encore de porter plainte contre la ministre de l'Éducation nationale Najat Vallaud-Belkacem pour favoritisme, si le partenariat n'est pas annulé. Ils estiment en effet qu'en signant cet accord, la ministre s'est « *placée dans l'illégalité au regard du Code des marchés publics* » qui stipulerait que « *qu'il s'agisse des prestations de formation, des cours de code, du cloud ou des logiciels de bureautique, ces services et produits auraient dû faire l'objet d'une mise en concurrence par le ministère* ». Si madame Vallaud-Belkacem refuse donc de se plier à leur demande, elle pourrait être poursuivie « *pour atteinte à la liberté d'accès et à l'égalité des candidats dans les marchés publics, voire pour du favoritisme* », ont-ils déclaré dans un communiqué.s

NotreTemps.com (reprise AFP)

http://www.notretemps.com/internet/accord-microsoft-education-nationale,i105 234

Accord Microsoft-Education nationale: des entreprises françaises demandent son annulation

Par AFP le 29 janvier 2016

ADVFN (reprise AFP)

http://fr.advfn.com/actualites/Accord-Microsoft-Education-nationale-des-entrepri_70 179 677.html

Accord Microsoft-Education nationale: des entreprises françaises demandent son annulation

La revue du digital

http://www.larevuedudigital.com/2016/01/30/leducation-nationale-sous-influence-americaine-entre-cisco-et-microsoft/

L'Éducation nationale sous influence américaine entre Cisco et Microsoft

Publié le 31 janvier 2016

Robert Vassoyan, directeur général de Cisco France et Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale

Cisco et Microsoft. Deux géants américains, deux accords avec l'Education Nationale qui donnent un large accès pour ces sociétés privées aux personnels, aux décideurs et aux élèves des écoles françaises.

Les deux entreprises n'ont pas à débourser le moindre centime, hormis leurs frais de consultants chargés de présenter leurs solutions aux personnels de l'éducation nationale.

13 millions d'euros

Microsoft va même jusqu'à faire figurer ces coûts de consultants comme un apport au numérique français, en les chiffrant à 13 millions d'euros. Un montant dont se crédite le ministère de l'éducation nationale.

Cet accord signé en novembre dernier par l'Education Nationale avec Microsoft revient sur le devant la scène suite **à l'action de plusieurs associations, regroupées sous le nom collectif EduNathon.** Dans le même temps, l'attention se porte sur un accord simialaire signé le 27 novembre par le même ministère avec le numéro 1 mondial des routeurs internet Cisco.

Moins porteur commercialement

Là encore, un géant mondial délivre gratuitement ses services de formation dans le numérique. Cisco propose la sensibilisation des personnels éducatifs aux enjeux de la société numérique et aux métiers de la filière, notamment via des stages.

Cisco étant une entreprise américaine, on peut s'étonner que ce soit une entreprise venant d'un pays et d'une culture sous contrôle de la NSA, de la CIA, et du Patriot Act, qui vienne porter la bonne parole dans les écoles françaises.

Formation technique pointue

Cisco propose également sa plateforme d'e-learning pour former aux technologies de réseau et d'internet, les enseignants, les étudiants, les élèves et les autres utilisateurs de la formation continue.

Cela représente une cible de 200 000 personnes. Cisco étant le leader des réseaux d'enteprise, l'accord souligne que cette plateforme enseigne la conception d'un réseau d'entreprise. Le sujet risque d'être plutôt technique et pointu.

Cisco défavorisé

L'accord signé par Cisco apparaît toutefois moins porteur commercialement pour la firme que l'accord signé par Microsoft.

En particulier, Cisco ne se verra pas ouvrir l'accès à 300 décideurs et porteurs de projets de l'Education Nationale, tel que cela est prévu dans l'accord signé par l'Education Nationale avec Microsoft.

Qui plus est, l'accord ne fait pas référence explicitement à la présentation et à l'usage des technologies de Cisco, alors que l'accord avec Microsoft met en avant clairement les outils de ce dernier. Cisco serait-il moins bon négociateur que Microsoft ?

Zebulon.fr

http://www.zebulon.fr/actualites/15553-open-source-le-collectif-edunathon-menace-d-attaquer-l-education-nationale-pour-favoritisme.html

1er février 2016

Open Source : le collectif ÉduNathon menace d'attaquer l'Éducation Nationale pour favoritisme

Depuis plusieurs années la France s'est engagée à promouvoir les logiciels libres dans le secteur de l'éducation, aussi bien pour faire des économies, que pour développer la concurrence et mettre en avant des alternatives aux solutions populaires du marché. C'est pourquoi la récente décision du Ministère de l'Éducation Nationale de signer un nouveau contrat avec Microsoft n'est pas au goût de tous...

EduNathon menace d'accuser l'Éducation Nationale de favoritisme

Microsoft a proposé une solution qui semble avoir convenu à l'Éducation Nationale, puisqu'elle a accepté un partenariat où l'entreprise américaine proposait gratuitement les outils de sa suite bureautique dans les écoles. Certains sites se sont choqués de cette direction, en s'indignant que l'État ait pu vendre l'éducation à Microsoft si peu cher, en dénigrant les autres alternatives gratuites.

La presse spécialisée évoque comme raison de ce choix, l'accord qui a eu lieu en novembre dernier, entre François Hollande et Satya Nadella. Les deux hommes s'étaient entendus sur une participation de Microsoft à hauteur de 83 millions de dollars pour investir dans le secteur de la French Tech et une des clauses de cette négociation devait probablement être l'intégration de la suite bureautique de Microsoft au sein des établisements scolaires.Le collectif EduNathon, qui regroupe le CNLL (Conseil national du logiciel libre) et les associations La Mouette et Ploss-RA ont décidé de s'opposer à cette décision, en arguant qu'elle était illégale, car pour faire ce choix l'Éducation Nationale aurait dû faire un appel d'offre, ce qui n'a pas été le cas.Ils accusent Najat Vallaud-Belkacem de s'être « *placée dans l'illégalité au regard du Code des marchés publics* », mettant en avant « *qu'il s'agisse des prestations de formation, des cours de code, du cloud ou des logiciels de bureautique, ces services et produits auraient dû faire l'objet d'une mise en concurrence par le ministère* ». EduNathon menace de poursuivre la ministre en justice « *pour atteinte à la liberté d'accès et à l'égalité des candidats dans les marchés publics, voire pour du favoritisme* ».De nombreux services de l'État ont déjà fait le choix du monde Open Source, à l'image de la gendarmerie qui est passée récemment sous Linux. Espérons que le gouvernement fasse machine arrière, afin de véritablement faire jouer la concurrence et que les solutions libres puissent se démocratiser davantage.

Alvinet

http://www.alvinet.com/similaires/open-source-collectif-edunathon-menace-attaquer-education-nationale-favoritisme/29 533 431

Open Source : le collectif EduNathon menace d'attaquer l'Éducation Nationale pour favoritisme

Depuis plusieurs années la France s'est engagée à promouvoir les logiciels libres dans le secteur de l'éducation, aussi bien pour faire des économies, que...
Zebulon.fr Le 31 janvier à 21h19 - Lire l'article sur Zebulon.fr

ZDNet

http://www.zdnet.fr/actualites/partenariat-microsoft-education-nationale-la-grogne-monte-39 831 982.htm

Partenariat Microsoft/Education nationale : la grogne monte

Business : Plusieurs associations et entreprises issues du secteur du logiciel libre se sont rassemblées pour déposer un premier recours attaquant le partenariat passé entre Microsoft et l'Éducation nationale. Pour eux, celui-ci est en contradiction avec le code des marchés publics.

Par Louis Adam | le 1er février 2016

Dans l'écosystème français du logiciel libre, le partenariat passé entre Microsoft et l'Éducation nationale passe mal. L'April avait déjà lancé en décembre une campagne de communication dénonçant un accord jugé « indigne des valeurs affichées par l'Éducation nationale.» Une attaque sur le plan de la morale et des valeurs, mais, on le sait depuis la loi Renseignement, mieux vaut avancer les arguments économiques pour pousser le gouvernement à faire marche arrière.

C'est donc sous ce nouvel angle que les acteurs du logiciel libre ont décidé de mener la contre-offensive. Regroupés au sein du collectif EduNathon, qui rassemble le Conseil National du Logiciel Libre, l'association La Mouette et le Ploss-RA, les acteurs du logiciel libre dénoncent un déni de

concurrence à leur égard. « En acceptant qu'un géant international du numérique fournisse gratuitement les mêmes services que ses compétiteurs locaux [...] le Ministère dévalorise d'un coup les années de travail de nombreux entrepreneurs et met en danger l'emploi de l'intégralité de ce secteur stratégique pour le futur » expliquent les membres du collectif dans un communiqué.

Le ministère pècherait par favoritisme en autorisant Microsoft à proposer gratuitement ses services et logiciels, au détriment d'alternatives libres et locales. « Est-ce qu'un acteur peut exploiter sa position dominante pour commencer à proposer des services ou des produits de façon gratuite, et ainsi étouffer ses concurrents en niant de fait l'égalité d'accès aux marchés publics ? » s'interroge ainsi un porte-parole du collectif EduNathon.

Cette fois c'est la bonne?

Les membres du collectif EduNathon ont donc entamé une procédure contre ce partenariat jugé illégal. Leur objectif : le retrait pur et simple de l'accord passé entre Microsoft et l'Éducation nationale. La question du statut exact de cet accord et du contournement du code des marchés publics interpelle d'ailleurs les entreprises regroupées dans la procédure.

« Nous sommes pour l'instant dans le cadre d'un recours gracieux. C'est la première étape de la procédure, mais elle peut encore être interrompue à tout moment par le retrait de la décision contestée » explique à ZDNet.fr un porte-parole du collectif. Ce premier recours gracieux laisse la possibilité au ministère de revenir sur cet accord et de s'éviter la case tribunal, une éventualité qui ne fait pas peur aux membres d'EduNathon.

Selon certains partisans de ce recours, le partenariat ne fait pas que des heureux parmi les fonctionnaires de l'éducation nationale, qui se montrent très critiques à l'égard de cette décision. Mais nous n'avons pas pu vérifier cette observation. Au ministère, le recours du collectif aurait aussi été accueilli positivement selon des sources proches du dossier. L'arrivée de cette procédure pourrait donc offrir une porte de sortie au ministère, qui dispose de deux mois pour donner suite à la demande d'EduNathon.

Le partenariat passé entre Microsoft et l'Éducation nationale a été officialisé à la fin du mois de novembre et s'étend sur 18 mois. Annoncé lors de la visite du p-dg de l'éditeur Satya Nadella en France, il prévoit notamment « la mise à disposition de solutions pour une utilisation pertinente, facile et optimale des équipements mobiles. »

Ce n'est pas la première fois que l'Education nationale est critiquée pour sa proximité avec Microsoft : en 2004, un partenariat similaire avait déjà fait bondir les acteurs du logiciel libre. Le ministère avait fini par céder et avait revu ses engagements à l'égard de Microsoft à la baisse.

Clubic

http://pro.clubic.com/entreprises/microsoft/actualite-794120-microsoft-education-nationale-edunathon.html

Partenariat Microsoft - Education : le logiciel libre passe à l'attaque

Plusieurs associations représentantes des logiciels libres dénoncent un partenariat signé entre Microsoft et l'Education nationale. Elles menacent de porter l'affaire devant la justice.

Les associations représentantes des logiciels libres lancent un nouveau coup de semonce. Après avoir critiqué un partenariat signé entre Microsoft et l'Education nationale, elles indiquent avoir formé un recours gracieux devant le tribunal administratif afin de dénoncer ce partenariat.

Cet accord, signé dans le cadre du plan Numérique à l'Ecole, doit permettre à l'Education nationale d'utiliser sur une période de 18 mois plusieurs outils de Microsoft. Parmi les services concernés figurent Office 365 Education, Intune (gestion des postes de travail) et Azure Active Directory, nécessaire pour pouvoir identifier les différents utilisateurs. Microsoft s'engage également à fournir des formations pour apprendre le code aux élèves et à mettre à leur disposition un réseau social privé.

EduNathon, un collectif qui regroupe les associations Mouette, Ploss-RA ainsi que le CNLL (Conseil national du logiciel libre) estime que l'accord est de nature à nuire à la concurrence. Il aurait donc dû être qualifié de marché public. Le groupement estime ainsi que « *la signature de cette convention paraît juridiquement très contestable, que ce soit au regard du droit de la concurrence, des principes de la commande publique ou des dispositions du code des marchés publics.* »

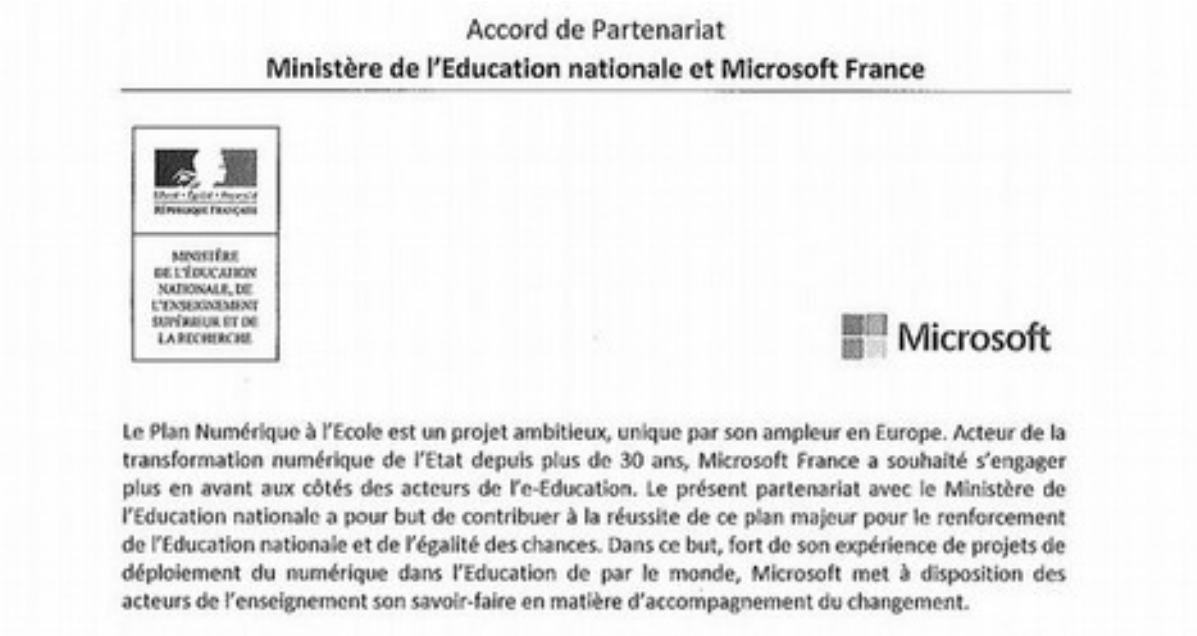

Accord de Partenariat

Ministère de l'Education nationale et Microsoft France

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Microsoft

Le Plan Numérique à l'Ecole est un projet ambitieux, unique par son ampleur en Europe. Acteur de la transformation numérique de l'Etat depuis plus de 30 ans, Microsoft France a souhaité s'engager plus en avant aux côtés des acteurs de l'e-Education. Le présent partenariat avec le Ministère de l'Education nationale a pour but de contribuer à la réussite de ce plan majeur pour le renforcement de l'Education nationale et de l'égalité des chances. Dans ce but, fort de son expérience de projets de déploiement du numérique dans l'Education de par le monde, Microsoft met à disposition des acteurs de l'enseignement son savoir-faire en matière d'accompagnement du changement.

Les associations souhaitent donc que les règles de cet accord soient revues et requalifiées en marché public. Dans cette alternative, les différents éditeurs de solutions libres seraient à même de proposer leurs outils et de concurrencer Microsoft.

CyberActeur

http://www.cyberacteurs.org/cyberactions/education-nationale-service-micros-1101.html

2 février 2016

cyberaction : *L'Education Nationale au service de Microsoft*

cyberaction mise en ligne le lundi 1 février 2016

Proposée par Cyberacteurs

Elle sera envoyée à Monsieur le président de la république
En soutien à APRIL

Elle prendra fin le : mercredi 20 avril 2016

En 2012, le candidat à la présidence, François Hollande, préconisait une politique d'incitation préférentielle à l'utilisation de logiciels libres par les administrations publiques.
Le 30 novembre 2015, l'éducation nationale signait un partenariat avec Microsoft, confiant au géant du logiciel le soin de développer le plan numérique à l'école. Une collusion d'intérêts qui fait bondir tous les défenseurs du logiciel libre.

Plus d'infos

La ministre Najat VallaudBelkacem et Alain Crozier, le président de Microsoft France, viennent de ratifier un « partenariat » retentissant le 30 novembre 2015. Pour 13 millions d'euros, le géant du logiciel promet de mettre en place des formations, une mise à disposition de matériels, et même un algorithme d'analyse de la réussite des élèves. « Un traité d'occupation », dénonce Rémi Boulle, vice-président de l'April, l'association de promotion et de défense du logiciel libre. Avec plusieurs syndicats de l'enseignement, il dénonce une collusion d'intérêts scandaleuse, qui fait les affaires de l'entreprise privée. Mais sûrement pas celle des élèves et d'une école indépendante des intérêts financiers.

Dûment formés, les 2 500 chefs d'établissement vont pouvoir organiser l'installation dans les écoles des outils Microsoft à destination des élèves. Tous utiliseront ainsi Office 365, la suite bureautique en ligne, qui sera l'outil de base pour mettre en place un tableau de bord numérique pour chaque élève. Ce dernier y trouvera des exercices en ligne, élaborés par Microsoft ou ses partenaires.

Ce partenariat inquiète les principales associations de défense du logiciel libre et cinq syndicats d'enseignants (CGT, Unsa, SUD, Sgen et la Fédération des enseignants documentalistes). Dans une déclaration commune, ils dénoncent « une collusion d'intérêts ». « Microsoft va disposer d'une vue d'ensemble de l'éducation puisque les données, privées, concernant les personnels et les élèves vont lui être confiées », s'insurge Mathieu Brabant, secrétaire national de la CGT éduc'action. « Ce choix est d'autant plus aberrant que l'éducation nationale dispose des ressources humaines compétentes pour créer ses propres outils, qui garantiraient la sécurité des données bien mieux que les prestataires privés », complète Florian Reynaud, président de la Fédération des enseignants documentalistes de l'éducation nationale (Fadben).En France, le ministère de l'Éducation souhaiterait que 100% des collégiens soient équipés d'une tablette tactile à la rentrée 2018. Un appel d'offres est en préparation, et Microsoft est dans les starting-blocks. Mais, plus important pour le géant, lorsqu'un élève apprend dès l'école à se servir de certains logiciels et outils, il y a fort à parier qu'il souhaite retrouver le même environnement informatique à son domicile et, plus tard, dans sa vie professionnelle. Un apprentissage logiciel, c'est développer une familiarité avec une interface et des mécanismes. Lorsqu'on en change, il faut tout réapprendre. Autre point de contestation : les logiciels que vont utiliser les élèves sont fermés, privés. Leur utilisation risque d'exclure les logiciels libres et ouverts, pourtant déjà très utilisés à l'école. Bruno Coudouin, le créateur de GCompris, un logiciel libre usité par des milliers d'enseignants et d'élèves de primaire, explique tout l'intérêt du libre. « Lors d'une séance d'apprentissage de l'utilisation de la souris, un enseignant a repéré que des élèves réussissaient l'exercice en bougeant la souris rapidement dans tous les sens. Ce qui n'était pas le but. Il a pu modifier le code pour que le jeu annule les déplacements trop rapides. Cette amélioration est désormais disponible pour l'ensemble des utilisateurs.» Cette ouverture est rendue impossible avec les outils de Microsoft, soigneusement fermés. « Cet accord va à l'encontre des valeurs et des pratiques de partage que nous mettons en avant depuis de nombreuses années », déplore Bruno Coudouin. Pour le responsable de la Fadben, Florian Reynaud, ce partenariat sape aussi le travail quotidien auprès des élèves, dont « on essaie de nourrir l'esprit critique en leur montrant qu'il existe des alternatives aux géants Google, Facebook et Microsoft… ».Cet accord contredit, enfin, les attentes de la majorité des 60 000 participants à la consultation nationale « sur le numérique dans l'éducation », organisée au début de l'année par Najat Vallaud-Belkacem. 95% d'entre eux plébiscitaient pour les élèves et les professeurs « un accès libre aux ressources culturelles et scientifiques des établissements publics ». De nombreuses propositions ont émergé de cette consultation, telle la création d'une licence numérique « enseignement » gratuite et s'appuyant sur le logiciel libre. Source : L'Humanité

Silicon

http://www.silicon.fr/le-logiciel-libre-se-rebiffe-contre-accord-microsoft-education-nationale-137 502.html

1er février 2016 – La rédaction

Le logiciel libre se rebiffe contre l'accord Microsoft-Éducation Nationale

Fort marri de l'accord entre Microsoft et l'Education Nationale, plusieurs associations du logiciel libre montent au créneau pour faire annuler ce partenariat.

Édunathon n'a pas digéré l'accord signé le 30 novembre 2015 entre Microsoft France et l'Éducation nationale, respectivement représentés par Alain Crozier et Najat Vallaud-Belkacem.

Publicité

Le collectif, qui regroupe plusieurs associations dont le Conseil national du logiciel libre (CNLL), a saisi le tribunal administratif pour faire annuler ce partenariat au nom de la défense du service public, de la préservation du droit des élèves et des enseignants à disposer de leurs données et de leur autonomie, ainsi que du soutien à l'équité des entreprises et des acteurs économiques du numérique. Dans leur communiqué, le collectif n'hésite pas à brandir une autre arme juridique contre la ministre, une plainte au pénal pour atteinte à la liberté d'accès et à l'égalité des candidats dans les marchés publics (article 432-14 du Code Pénal), voire pour favoritisme (article 432-10 du Code Pénal).

Cette convention – document PDF, 7 pages – s'inscrit dans le Plan numérique à l'école, dont François Hollande avait dévoilé les grandes lignes en mai 2015. L'État doit y consacrer 1 milliard d'euros sur 3 ans, dont un tiers dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, avec pour principal objectif de favoriser le développement du « *numérique éducatif* » au sein des établissements scolaires français.

Microsoft s'est engagé à investir 13 millions d'euros sur 18 mois pour accompagner et former les personnels de l'enseignement et les élèves : mise en place d'un écosystème cloud, d'un réseau social interne privé, de cours spécifiques sur l'apprentissage du code informatique, etc.

Début décembre, le CNLL avait réagi par le biais d'un communiqué cosigné avec plusieurs organisations de promotion et de défense du logiciel libre. Notamment l'April, l'AFUL, Framasoft,, Free Software Foundation Europe.

Le message était clair : « *La contrepartie informelle de cette offre apparemment généreuse est que la majorité des acteurs de l'éducation va désormais commencer à devoir s'équiper en technologies Microsoft* […] ».

Les plaignants affûtent leurs arguments juridiques

Évoquant un « *dumping mis en place par le Ministère [sic]* » et l'éventuelle « *position monopolistique* » dont Microsoft pourrait à terme bénéficier sur ce marché, les cosignataires dénonçaient une aberration au regard de la loi Lemaire, dans laquelle figure le principe « *d'autonomie informationnelle* » (en d'autres termes, il y aurait dû avoir mise en concurrence).

Ils ont également souligné cette négation de la circulaire Ayrault du 19 septembre 2012 (document PDF, 19 pages), qui recommande l'usage du logiciel libre au sein de l'administration, pour son « *moindre coût* », sa « *souplesse d'utilisation* », son « *support à long terme* » ou encore une « *transparence accrue dans la définition et l'animation de politiques de sécurité* », rappelle *ITespresso.fr*.

Dans l'absolu, le texte stipule effectivement que « *pour répondre aux besoins métiers, le logiciel libre doit être considéré à égalité avec les autres solutions* ». Est également mis en avant le fait que « *si le changement de version régulier chez l'éditeur est difficilement maîtrisable pour l'utilisateur, l'évolution d'un logiciel libre est [précisément] orientée par le besoin utilisateur* ».

Le CNLL rappelle qu'un accord de la même teneur avait été signé en 2005. Mais que dans le cas présent, le partenariat est « *d'autant plus navrant qu'il fait suite aux récentes révélations sur l'espionnage facilité par Microsoft et sa politique de collecte d'informations personnelles de l'utilisateur* ».

Pointant une atteinte à la liberté d'accès et à l'égalité des candidats dans les marchés publics (article 432-14 du code pénal), voire un favoritisme (432-10), les plaignants font également valoir la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Ils en retiennent plus particulièrement cette phrase : « *L'incitation au développement de ressources numériques se fera notamment en faveur de logiciels libres et de contenus aux formats ouverts.* »

De la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013, ils tirent ce fragment : « *Le service public de l'enseignement supérieur met à disposition de ses usagers des services et des ressources pédagogiques numériques. Les logiciels libres sont utilisés en priorité.* »

Pas de réaction officielle, en l'état actuel, de la part de Microsoft France, ni du ministère de l'Éducation nationale.

L'Informaticien

http://www.linformaticien.com/actualites/id/39383/un-collectif-demande-l-annulation-du-partenariat-microsoft-education-nationale.aspx

Un collectif demande l'annulation du partenariat Microsoft-Éducation nationale

par La rédaction, le 1er février 2016

EduNathon, un collectif qui rassemble le CNLL et les associations Ploss-RA et La Mouette, lance une procédure pour faire annuler le partenariat liant Microsoft au ministère de l'Éducation nationale.

Le partenariat signé entre Microsoft et le ministère de l'Éducation nationale ne passe pas. D'un montant de 13 millions d'euros, il concerne la formation des élèves et des enseignants sur les plateformes numériques. Il prévoit également la fourniture des solutions de l'éditeur ; Cloud, avec Office 365 dans sa variante Education, OneDrive et 1 To de stockage, et Microsoft Azure Active Directory.

La question qui se pose aujourd'hui est la suivante : le contrat est-il licite ? Pour le collectif EduNathon, qui rassemble le CNLL (Conseil National du Logiciel Libre) et les associations Ploss-RA et La Mouette, la réponse est non. Associés au cabinet d'avocat FWPA, le collectif a donc lancé une première procédure. Il s'agit d'un recours gracieux.

Une convention contestable

Le cabinet estime que les prestations de Microsoft « *n'auraient pas dû être attribuées autrement que par une procédure de mise en concurrence* ». Il regrette aussi que « *de nombreuses entreprises et associations proposent des services équivalents sans avoir eu l'occasion de formaliser d'offre* ».

Le cabinet écrit que la « *signature de cette convention paraît donc juridiquement très contestable, que ce soit au regard du droit de la concurrence, des principes de la commande publique ou des dispositions du code des marchés publics (...) Par ailleurs, et au-delà du risque d'annulation de la convention, le fait de s'abstenir de respecter la procédure de marchés publics pourrait être susceptible de constituer un délit de favoritisme* ».

La ministre de l'Éducation Nationale Najat Vallaud Belkacem et le directeur général de Microsoft France, Alain Crozier, lors de la signature du partenariat.

Un « partenariat » pas un « contrat »

EduNathon demande donc au ministère de revenir sur ce « contrat » même si les 13 millions d'euros sont émis dans le cadre d'un « partenariat ». Le terme est important car « *la nature des prestations proposées par Microsoft France au sein de celui-ci conduisent à penser qu'il aurait en réalité dû être qualifié de marché public, et qu'il aurait dû être conclu à l'issue de la procédure normale relevant du Code des marchés publics* ».

Enfin, on regrette effectivement que dans les ENT (Environnements Numériques de Travail) les élèves n'aient pas le choix de solutions alternatives, libres ou non. D'autant qu'en ce qui concerne Microsoft, les derniers chiffres dont nous disposons datent de 2011 : à l'époque, le gouvernement avait dépensé 54 millions d'euros pour des licences, dont 10,2 millions provenaient de licences pré installées.

Ouest France

http://www.ouest-france.fr/societe/microsoft-education-nationale-la-ministre-menacee-dune-plainte-4 010 524

Société - Publié le 2 février à 17:16 - Serge POIROT.

Microsoft - Éducation Nationale. La ministre menacée d'une plainte

Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Education nationale, et Alain Crozier, président de Microsoft France, le 30 novembre 2015. | DR / © Philippe DEVERNAY

Signé fin novembre, le partenariat qui ouvre au géant américain les portes des établissements scolaires suscite un tollé. Un collectif dénonce une opération illégale.

Dès sa signature, le 30 novembre dernier, par Najat Vallaud-Belkacem et Alain Crozier, l'accord de partenariat avait provoqué une vague de protestations. La ministre de l'Éducation nationale et le président de Microsoft France se sont entendus pour que la filiale du géant américain de l'informatique fournisse gratuitement logiciels et service pour prendre part au « Plan numérique » censé **« renforcer l'Éducation nationale et l'égalité des chances »**

Dans un communiqué, Microsoft se félicitait alors que **« 13 millions d'euros seront ainsi investis par Microsoft pour le développement du numérique éducatif : l'accompagnement des enseignants et des cadres de l'éducation, la mise à disposition de plateformes collaboratives, ainsi que l'apprentissage du code informatique »**.

"Renforcer la position dominante"

Une vingtaine d'organisations - syndicats d'enseignants, associations, entreprises de l'informatique - ont, le 3 décembre, co-signé un texte dénonçant **« un partenariat indigne des valeurs affichées par l'Éducation nationale »**. Ils reprochent à la ministre d'avoir signé un accord qui **« tend à renforcer la position dominante de l'entreprise américaine, au détriment des logiciels libres et des formats ouverts, qui pourtant respectent les principes élementaires de neutralité et d'interopérabilité ».**

En outre, ils soulignent que cette opération va à l'encontre du projet de loi sur la "République numérique", défendu par la secrétaire d'Etat Axelle Lemaire qui veut promouvoir, dans les établissements publics, l'utilisation des logiciels libres.

Favoritisme

Les opposants n'en sont pas restés là. Rassemblés au sein du collectif Edunathon, le Conseil national du logiciel libre (CNLL), qui regroupe plus de 400 entreprises, l'association La Mouette, qui défend l'économie sociale et solidaire, et Ploss-RA, rassemblement d'entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes, ont lancé un ultimatum à Najat Vallaud-Belcacem.

Missionnés par ce collectif, deux avocats parisiens, Jean-Baptiste Soufron et Bertrand Warusfel, ont, le 29 janvier, adressé à la ministre de l'Éducation nationale un « recours gracieux » lui demandant d'annuler le partenariat avec Microsoft. Ils affirment qu'il aurait dû, en réalité, **« être qualifié de marché public »** et obéir à la procédure de mise en concurrence qui s'y applique.

En outre, les avocats soulignent que **« le fait de s'abstenir de respecter la procédure de marchés publics pourrait être susceptible de constituer un délit de favoritisme »**, autrement dit, une infraction passible des juridictions pénales. Selon le collectif, le ministère a maintenant deux mois pour répondre. À défaut, c'est la justice qui tranchera.

Entreprises en danger

Pour le CNLL, c'est la survie de dizaines d'entreprises qui est en jeu. « **Microsoft est prêt à vendre à perte - voire à fournir ses services gratuitement - pour expulser de nombreuses entreprises françaises et européennes du secteur et acquérir une position monopolistique sur le marché français de l'éducation** ». Le conseil national du logiciel libre observe que, déjà, « **de nombreuses directions d'achat du ministère de l'Éducation revoient leurs catalogues pour privilégier désormais les produits Microsoft** ».

La gratuité, qui semble avoir séduit la ministre, « **n'est qu'une illusion** », ajoute le CNLL, puisque « **de nombreux budgets de l'éducation dépendent des collectivités territoriales** ». « **C'est un transfert de charges,** confirme Marie-Jo Kopp, présidente de La Mouette. **Les écoles devront acheter tablettes, ordinateurs, logiciels, et ce sont les collectivités qui paieront.** »

Danactu-résistance le blog

http://danactu-resistance.over-blog.com/2016/02/recours-apres-l-accord-entre-microsoft-et-l-education-nationale.html

Recours après l'accord entre Microsoft et l'Education nationale

Publié le 8 février 2016 par dan29 000

Un collectif de défense de l'utilisation des logiciels libres dans l'éducation a déposé un recours contre le partenariat signé fin 2015 entre Microsoft France et l'Éducation nationale. Ses avocats menacent de déposer plainte au pénal pour favoritisme contre la ministre Najat Vallaud-Belkacem si l'accord n'est pas annulé.

Décidément l'annonce en fin d'année dernière du « partenariat » signé entre Microsoft et l'Éducation nationale ne passe pas. Alors que certaines associations de défense du logiciel libre avaient choisi de publier un communiqué pour s'en indigner, ce qui leur a valu récemment une lettre d'amour de Microsoft en faveur du Libre, d'autres ont choisi de passer à l'action.

> Le partenariat aurait dû en réalité être qualifié de marché public

Le Conseil national du logiciel libre (CNLL), l'association La Mouette et l'association Ploss-RA ont ainsi formé un collectif intitulé EduNathon, pour contester la validité juridique de l'accord. Une procédure a été lancée ce vendredi, avec en filigrane la menace du dépôt d'une plainte au pénal contre la ministre Najat-Vallaud Belkacem.

L'accord avec le gouvernement prévoit en effet de mettre gratuitement à disposition Office365, Microsoft Azure Active Directory et d'autres outils de l'écosystème Microsoft auprès d'établissements scolaires, d'y former des personnels impliqués dans le Plan Numérique à l'École, ou encore d'aider à l'adoption d'outils d'éducation sur terminaux mobiles (avec y compris la fourniture d'outils d'adaptive learning qui se basent sur les data des élèves pour adapter les exercices), Or EduNathon estime qu'un tel accord est illégal, même s'il n'a pas de caractère exclusif.

La ministre de l'éducation nationale Najat Vallaud-Belkacem, et le Président de Microsoft France, Alain Crozier.

Pour défendre sa cause le collectif s'est assuré du soutien de deux avocats qui connaissent parfaitement bien le droit des logiciels et des marchés publics, Jean-Baptiste Soufron et Bertrand Warusfel. Le premier fut secrétaire général du Conseil national du numérique (CNNum) jusqu'au début de l'année 2015, et membre du cabinet de Fleur Pellerin à l'économie numérique. Le second est docteur en Droit, grand spécialiste du droit de la propriété intellectuelle.

« *Bien que cet accord soit qualifié de « partenariat »,* ***la nature des prestations proposées par Microsoft France*** *au sein de celui-ci conduisent à penser qu'il aurait en réalité dû être qualifié de marché public, et qu'il aurait du être conclu à l'issue de la procédure normale relevant du Code des marchés publics* », écrivent-ils dans un recours gracieux envoyé à la ministre de l'Éducation nationale Najat Vallaud-Belkacem, dont Numerama a pu prendre connaissance.

Ils expliquent au gouvernement que l'ensemble des prestations couvertes par l'accord, qu'il s'agisse de la fourniture de produits, de services ou de formations, correspondent à des activités qui sont aussi celles de nombreuses entreprises et associations. Dès lors elles « *n'auraient pas du être attribuées autrement que par une procédure de mise en concurrence* », affirment-ils.

Entre autres, rappellent les deux avocats, « *de nombreux entreprises et associations proposent des produits équivalents sans avoir eu l'occasion de formaliser d'offre autour de leurs propres solutions comme Scribus, GIMP, LibreOffice, InkScape, VLC, DarkTable, Linux Mint, etc.* ».

Confronté à la colère des communautés du Libre, le ministère de l'Éducation nationale avait répliqué en décembre 2015 qu'il suffisait qu'elles fassent leurs propres propositions, si elles voulaient signer un accord similaire :

Mais le collectif EduNathon ne l'entend pas de cette oreille, et se veut même menaçant. « *Pour mémoire,* ***au-delà du risque d'annulation de la convention****, le fait de s'abstenir de respecter la procédure de marchés publics pourrait être susceptible de constituer un délit de favoritisme* », préviennent Me Soufron et Warusfel. Leurs clients demandent que le contrat soit annulé par le ministère. À défaut, ils déposeront une plainte, dans un premier temps auprès du tribunal administratif.

Dans un communiqué, les associations affirment que l'accord signé entre Microsoft et l'Éducation nationale aurait déjà produit des effets néfastes, puisque « *de nombreuses directions d'achat du Ministère de l'Éducation revoient leurs catalogues pour privilégier désormais les produits Microsoft* ».

La loi numérique et le logiciel libre

« *En acceptant qu'un géant international du numérique fournisse gratuitement les mêmes services que ses compétiteurs locaux, en refusant de considérer qu'il s'agit de marchés ayant une valeur, le Ministère dévalorise d'un coup les années de travail de nombreux entrepreneurs et met en danger l'emploi de l'intégralité de ce secteur stratégique pour le futur* », s'indignent les membres d'EduNathon.

Adopté ce mois-ci par l'Assemblée nationale, le projet de loi numérique d'Axelle Lemaire comporte un article 9 ter ajouté par les députés qui dispose que « *les services de l'État, administrations, établissements publics et entreprises du secteur public, les collectivités territoriales et leurs établissements publics* ***encouragent l'utilisation des logiciels libres et des formats ouverts*** *lors du développement, de l'achat ou de l'utilisation d'un système informatique* ». Les éditeurs de logiciels propriétaires sont toutefois vent debout contre cet amendement, qui pourrait sauter lors de la lecture au Sénat au mois d'avril, ou être retoqué par le Conseil constitutionnel.

SOURCE / NUMERAMA.COM, GUILLAUME CHAMPEAU LE 29/01/2015

Initiative communiste

http://www.initiative-communiste.fr/articles/luttes/le-conseil-national-du-logiciel-libre-lance-un-recours-contre-le-partenariat-entre-microsoft-et-le-ministere-de-leducation/

Le Conseil National du Logiciel Libre lance un recours contre le partenariat entre Microsoft et le ministère de l'Education

www.initiative-communiste.fr site web du PRCF avait eu l'occasion de dénoncer l'accord inique signé par Najat Valaud Belkacem entre le ministère de l'Education Nationale et la multinationale américaine Microsoft.. (lire ici)

Un collectif d'association défendant le logiciel libre a décidé de déposer un recours et envisage de porter plainte contre ce qui pourrait être assimilable à un marché public passé sans concurrence.

Outre le scandale de l'argent public qui va finir dans les poches du géant américain et de ses actionnaires, c'est également le formatage de génération d'élèves qui doit inquiéter, en France.

Et ce au moment, où sous couvert de réforme des collèges, les nouveaux programmes et grâce à la destruction rampante du statut des enseignants le gouvernement PS cache qu'il supprime et affaibli des pans entiers d'enseignements scientifiques en prétextant favoriser l'enseignement du « numérique »

Parution de notre CP et parution lettre de recours.

Je suis patriote

http://jesuispatriote.fr/2016/02/01/partenariat-microsofteducation-nationale-la-grogne-monte/

Partenariat Microsoft/Education nationale : la grogne monte !

Posté par LePatriote le 1 février 2016

Bon, personnellement j'ai rien contre Microsoft … mais quand même on aurait pu faire travailler nos entreprises françaises quand même !!!

ça aurait pu aider à créer des emplois !! non ???

Qu'est-ce qu'on peut être c** … nuls quand même !

Dans l'écosystème français du logiciel libre, le partenariat passé entre Microsoft et l'Éducation nationale passe mal. L'April avait déjà lancé en décembre une campagne de communication dénonçant un accord jugé « indigne des valeurs affichées par l'Éducation nationale.» Une attaque sur le plan de la morale et des valeurs, mais, on le sait depuis la loi Renseignement, mieux vaut avancer les arguments économiques pour pousser le gouvernement à faire marche arrière.

C'est donc sous ce nouvel angle que les acteurs du logiciel libre ont décidé de mener la contre-offensive. Regroupés au sein du collectif EduNathon, qui rassemble le Conseil National du Logiciel Libre, l'association La Mouette et le Ploss-RA, les acteurs du logiciel libre dénoncent un déni de concurrence à leur égard. « En acceptant qu'un géant international du numérique fournisse gratuitement les mêmes services que ses compétiteurs locaux […] le Ministère dévalorise d'un coup les années de travail de nombreux entrepreneurs et met en danger l'emploi de l'intégralité de ce secteur stratégique pour le futur » expliquent les membres du collectif dans un communiqué.

Le ministère pècherait par favoritisme en autorisant Microsoft à proposer gratuitement ses services et logiciels, au détriment d'alternatives libres et locales. « Est-ce qu'un acteur peut exploiter sa position dominante pour commencer à proposer des services ou des produits de façon gratuite, et ainsi étouffer ses concurrents en niant de fait l'égalité d'accès aux marchés publics ? » s'interroge ainsi un porte-parole du collectif EduNathon.

Cette fois c'est la bonne?

Les membres du collectif EduNathon ont donc entamé une procédure contre ce partenariat jugé illégal. Leur objectif : le retrait pur et simple de l'accord passé entre Microsoft et l'Éducation nationale. La question du statut exact de cet accord et du contournement du code des marchés publics interpelle d'ailleurs les entreprises regroupées dans la procédure.

« Nous sommes pour l'instant dans le cadre d'un recours gracieux. C'est la première étape de la procédure, mais elle peut encore être interrompue à tout moment par le retrait de la décision contestée » explique à ZDNet.fr un porte-parole du collectif. Ce premier recours gracieux laisse la possibilité au ministère de revenir sur cet accord et de s'éviter la case tribunal, une éventualité qui

ne fait pas peur aux membres d'EduNathon.

Selon certains partisans de ce recours, le partenariat ne fait pas que des heureux parmi les fonctionnaires de l'éducation nationale, qui se montrent très critiques à l'égard de cette décision. Mais nous n'avons pas pu vérifier cette observation. Au ministère, le recours du collectif aurait aussi été accueilli positivement selon des sources proches du dossier. L'arrivée de cette procédure pourrait donc offrir une porte de sortie au ministère, qui dispose de deux mois pour donner suite à la demande d'EduNathon.

Le partenariat passé entre Microsoft et l'Éducation nationale a été officialisé à la fin du mois de novembre et s'étend sur 18 mois. Annoncé lors de la visite du p-dg de l'éditeur Satya Nadella en France, il prévoit notamment « la mise à disposition de solutions pour une utilisation pertinente, facile et optimale des équipements mobiles. »

Ce n'est pas la première fois que l'Education nationale est critiquée pour sa proximité avec Microsoft : en 2004, un partenariat similaire avait déjà fait bondir les acteurs du logiciel libre. Le ministère avait fini par céder et avait revu ses engagements à l'égard de Microsoft à la baisse.

Linux.org

https://linuxfr.org/tags/edunathon/public

Les membres du collectif Édunathon demandent l'annulation de l'accord entre Microsoft et l'Éducation

Posté par NumOpen (page perso) le 01/02/16 à 09:34. Édité par Benoît Sibaud et Yvan Munoz.
Les membres du collectif Édunathon ont demandé le jeudi 28 janvier 2016 l'annulation de l'accord entre Microsoft et l'Éducation Nationale française.

Le 30 novembre 2015, Madame Najat Vallaud-Belkacem, Ministre française de l'Éducation Nationale a signé un accord avec Microsoft France d'un montant de 13 millions d'euros pour fournir "gratuitement" ses logiciels et ses services, notamment en ce qui concerne :

- L'accompagnement et la formation des élèves et des enseignants ;
- La mise à disposition de solutions pour une utilisation « intelligente, facile et optimale » des équipements mobiles ;
- Des solutions de « *cloud* » ;
- Une expérimentation pour l'apprentissage du code ;
- Une aide aux acteurs français de l'e-éducation.

- L'annonce sur le site web du CNLL (210 clics)
- L'annonce sur le site web de l'Adullact (69 clics)
- Revue du Digital : L'Education nationale sous pression suite à son accord avec Microsoft (117 clics)
- Numerama : Recours et menace de plainte après l'accord entre Microsoft et l'Éduc. nat. (122 clics)

- L'annonce du partenariat (35 clics)
- Le Point : L'école vendue (pas cher) à Microsoft (160 clics)
- Microsoft, César et les grammairiens, par Véronique BONNET (70 clics)
- L'Education nationale sous influence américaine entre Cisco et Microsoft (74 clics)
- Annonce à partager sur diaspora* (56 clics)
- Le tag Edunathon sur Twitter (45 clics)
- PDF du recours gracieux MEN/Microsoft (84 clics)
- Mediapart : Recours contre le partenariat entre Microsoft et l'Éducation nationale (219 clics)

L'Express - Éducation

http://www.lexpress.fr/education/partenariat-entre-microsoft-et-l-education-nationale-bugs-en-vue_1759758.html

Partenariat entre Microsoft et l'Éducation nationale: bugs en vue?

Fin novembre 2015, le ministère de l'Education a signé un partenariat avec Microsoft.

Wavebreakmedia

Un collectif d'associations et entreprises du numérique a déposé un recours auprès du ministère de l'Education nationale pour demander l'annulation d'un partenariat signé en novembre avec Microsoft. Un accord accusé d'illégalité.

30 novembre 2015. Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Education nationale et Alain Crozier, président de Microsoft France, signent un partenariat inédit. Un contrat de dix-huit mois, qui représente pour le géant de l'informatique **un investissement de 13 millions d'euros**.

A la clé pour l'Education nationale, sans débourser un sou, **la formation aux outils Microsoft des cadres de l'Education nationale et des enseignants** investis dans le plan numérique. Microsoft va aussi accompagner gracieusement l'apprentissage du code dans certaines écoles et mettre en place un "plan d'aide" aux constructeurs français de terminaux mobiles, éditeurs d'applications éducatives et de manuels scolaires.

30 janvier 2016. Deux mois après la signature de cet accord de partenariat, un collectif d'associations et entreprises pro-logiciel libre adresse à la ministre **un recours gracieux lui demandant d'annuler ce partenariat**.

Le ministère dans l'illégalité?

Pour ce collectif, baptisé Edunathon, le partenariat avec Microsoft pose problème sur le fond, comme sur la forme. Sur le fond, l'accord signé en novembre revient à "expulser les entreprises françaises et européennes du secteur de l'éducation, dénonce Marie-Jo Kopp-Castinel, porte-parole. En acceptant ce partenariat, la ministre a juste cédé à **une entreprise américaine très forte en lobbying**. Si on ne fait rien, ça ne s'arrêtera pas là: à quand le contrat du ministère avec Google ou avec un autre géant du secteur, sans aucune mise en concurrence?".

> #ÉcoleNumérique : partenariat entre le Ministère @EducationFrance et @MicrosoftFrance
> >> https://t.co/BW4Kipo7Nj pic.twitter.com/K9lnkYmcwZ
>
> — Najat Belkacem (@najatvb) November 30, 2015

Voilà pour les reproches sur le fond. Sur la forme, Edunathon reproche également à Najat Vallaud-Belkacem de **ne pas avoir respecté les règles du Code des marchés publics**. En effet, ce partenariat avec Microsoft a été signé sans aucun appel d'offres préalable. "Ce contrat n'est pas légal traduit Marie-Jo Kopp-Castinel. Le ministère ne peut pas signer un accord de gré à gré avec une entreprise privée, même pour une prestation gratuite. Il y a des procédures à suivre, un appel d'offres à lancer, même pour les ministères."

À noter: une pétition a également été lancée pour dénoncer ce partenariat, à initiative de l'April (association de défense du logiciel libre). Parmi les signataires, les membres d'Edunathon, mais aussi plusieurs syndicats enseignants. Mercredi, cette pétition comptait plus de 6000 signatures.

Zéro cahier des charges

En novembre, face à la fronde des libristes (adeptes du logiciel libre), Najat Vallaud-Belkacem avait réagi via Twitter en invitant les entreprises françaises concernées à présenter leurs solutions pour l'école. "Nous ne demandons pas mieux, s'insurge la porte-parole d'Edunathon, par ailleurs chef d'entreprise dans l'informatique. Il y a d'ailleurs beaucoup de sociétés françaises qui sont capables de proposer des solutions technologiques intéressantes pour les élèves. Mais pour que nous puissions faire ces propositions, encore faudrait-il que le ministère ait **un cahier des charges qui recensent ses attentes et ses besoins**. Or ce cahier des charges n'existe pas."

> @morandim77 Le min @EducationFrance est neutre technologiquement, travaille avec le libre, petits & grds éditeurs, n'hésitez pas à proposer.
>
> — DirectNVB (@DirectNVB) November 30, 2015

La ministre a deux mois pour faire connaître sa décision après réception du recours gracieux. Si le partenariat avec Microsoft n'est pas annulé, l'affaire sera portée en justice, promet le collectif. Le risque pour la ministre: être **condamnée pour non-respect du code des marchés publics**, voire pour favoritisme.

>> Lire aussi: le texte de l'accord entre le ministère de l'Education nationale et Microsoft

Les enseignants divisés

Une situation potentiellement périlleuse pour la ministre de l'Education nationale. L'annonce de ce partenariat avec une entreprise privée, qui plus est américaine, a également choqué nombre d'enseignants. Dans un communiqué publié le 23 janvier, le SNES, premier syndicat des professeurs du secondaire, dénonçait ainsi "**la mise à mal du principe de neutralité de notre système éducatif**". "Qu'achèteront donc ensuite les élèves ainsi formés?", se questionne faussement le syndicat qui souligne également une forme de **privatisation de la formation continue des enseignants** et des cadres de l'Education nationale.

Un avis pas nécessairement partagé par tous les enseignants. Yann Houry, professeur de français dans un collège des Landes, s'étonne surtout "du **manque de cohérence dans les choix du ministère**. Dans la loi de refondation de l'école de 2013, il est écrit que l'Education nationale devra privilégier le logiciel libre. Nous en sommes loin." Plutôt Mac que PC, puis qu'auteur de manuels numériques gratuits pour I-PAd, l'enseignant garde pourtant un avis nuancé: "Je comprends que ce partenariat hérisse le poil de beaucoup d'enseignants et de libristes. Mais en même temps, il y a déjà bien longtemps que le 'loup' Microsoft est dans la bergerie... Il est dans presque tous les ordinateurs utilisés par nos élèves."

Quid du matériel?

Surtout, pour beaucoup d'enseignants, le problème n'est pas tant de savoir s'il faut ou pas utiliser des produits Microsoft en classe. Car pour les utiliser, encore faudrait-il avoir dans tous les établissements **un matériel informatique de qualité, en quantité suffisante**... "C'est loin d'être le cas, souligne Yann Hourry. Dans mon département, les Landes, il y a une volonté politique de miser sur l'Education. Tous les élèves de 4e et de 3e ont des ordinateurs. Mais

beaucoup d'autres établissements ailleurs en France sont incroyablement sous-équipés."

En septembre 2014, d'après les chiffres du ministère de l'Education nationale, seuls 2% des élèves français, tous niveaux confondus, étaient équipés d'une tablette numérique personnelle à l'école. A partir de la rentrée 2016, comme l'a annoncé à plusieurs reprises le président de la République, tous les élèves de 5e devraient en bénéficier. Objectif: **une tablette par élève à l'horizon 2019**. Soit 3,3 millions de tablettes à acheter. Un marché colossal pour la ou les entreprises qui le décrocheront.

TooLinux

http://www.toolinux.com/Microsoft-l-Education-nationale-et

Microsoft, l'Éducation nationale et les solutions ouvertes

Publié le 1er/02/2016

L'accord avait fait couler beaucoup d'encre lorsqu'il a été signé en fin de l'année dernière, entre Microsoft et l'Éducation Nationale. Surtout lorsque le gouvernement parle souvent de favoriser l'utilisation de solutions libres….

Un collectif s'est créé autour de ce sujet afin de déposer un recours, voire même une plainte, pour tenter de faire annuler ce partenariat.

Déjà, certaines associations du libre, dont l'April, s'étaient indignées de celui-ci. Mais cette fois, les choses vont aller plus loin avec un risque de plainte au pénal. Le collectif formé par le Conseil national du logiciel libre, et les associations La Mouette et Ploss-RA se nomme EduNathon et il conteste la validité juridique de cet accord, ce qui pourrait pourrait conduire à une plainte contre la ministre de l'Education.

« Bien que cet accord soit qualifié de « partenariat », la nature des prestations proposées par Microsoft France au sein de celui-ci conduisent à penser qu'il aurait en réalité dû être qualifié de marché public, et qu'il aurait du être conclu à l'issue de la procédure normale relevant du Code des marchés publics », expliquent les avocats du collectif.

Liens :

- Communiqué de l'April dénonçant cet accord

Communiqué des membres d'Edunathon sur le site du CNLL

Génération nouvelle Technologie

http://www.generation-nt.com/logiciel-libre-numerique-ecole-microsoft-education-actualite-1924316.html

Le 1er Février 2016 par Jérôme G

La pilule ne passe décidément pas. Après l'indignation, des associations de promotion du logiciel libre dépose un recours contre le partenariat entre l'Éducation nationale et Microsoft. Elles estiment que c'est un accord.

À la fin du mois de novembre dernier, le ministère de l'Éducation nationale a signé un partenariat avec Microsoft France. D'une durée de 18 mois, il s'inscrit dans le cadre du Plan Numérique à l'École et prévoit un investissement de 13 millions d'euros de Microsoft.

Le partenariat a été signé autour de cinq axes principaux : protection des données personnelles des élèves et enseignants, formation des acteurs du Plan Numérique de l'École, mise à disposition de solutions, apprentissage du code à l'école et aide aux acteurs français de l'e-Education.

> #ÉcoleNumérique : partenariat entre le Ministère @EducationFrance et @MicrosoftFrance
> >> https://t.co/BW4Kipo7Nj pic.twitter.com/K9lnkYmcwZ
>
> — Najat Belkacem (@najatvb) 30 Novembre 2015

Ce partenariat implique la formation et l'utilisation de technologies Microsoft dont Office 365 et des services de Cloud de la firme de Redmond. Le monde du logiciel libre s'était ému de ce partenariat et avait dénoncé une mise sous tutelle de l'informatique à l'école, un enfermement technologique et une collusion d'intérêts.

Sans véritable réaction du ministère de l'Éducation nationale, les membres du collectif Édunathon demandent désormais l'annulation de ce qui est qualifié non pas de partenariat mais d'accord entre Microsoft et l'Éducation nationale. Le collectif regroupe le Conseil National du Logiciel Libre, les associations La Mouette et Ploss-RA.

Les associations dénoncent une pratique déloyale qui n'a pas fait l'objet d'un appel d'offres avec une mise en concurrence d'entreprises et solutions par le ministère de l'Éducation nationale. Édunathon a ainsi décidé de porter l'affaire en justice. " *Le choix du ministère de ne pas suivre les procédures des marchés publics est incompréhensible.* "

Acculé dans les cordes, le ministre de l'Éducation nationale devrait cette fois-ci réagir.

L'humanité

http://www.humanite.fr/la-mainmise-de-microsoft-sur-lecole-fait-des-bugs-597 587

La mainmise de Microsoft sur l'école fait des bugs

Laurent Mouloud Lundi, 1 février, 2016

Sylvain Thomas/AFP

Le ministère a signé un partenariat avec le géant de l'informatique pour développer le plan numérique dans les classes. Les acteurs du logiciel libre réclament son annulation.

Les grands sourires arborés sur la photo, le 30 novembre 2015, par Najat Vallaud-Belkacem et Alain Crozier, président de Microsoft France, pourraient quelque peu se flétrir. Plusieurs associations et entreprises du numérique ont, en effet, adressé vendredi à la ministre de l'Éducation nationale un recours gracieux afin de lui demander l'annulation du partenariat jugé douteux signé avec le géant de l'informatique. Finalisé fin novembre pour une durée de 18 mois, cet accord prévoit, entre autres, de confier à Microsoft, qui signe là un chèque de 13 millions d'euros, l'accompagnement et la formation des acteurs (cadres et enseignants) du plan numérique à l'école, ainsi que la mise à disposition de son écosystème Cloud (logiciels sur des serveurs distants) pour l'ensemble des établissements scolaires (lire notre édition du 18 décembre). Un accord exclusif avec une entreprise privée qui place Najat Vallaud-Belkacem « dans l'illégalité au regard du Code des marchés publics », estiment le Conseil national du logiciel libre, qui regroupe plus de 400 entreprises, l'association La Mouette, qui défend l'économie sociale et solidaire, et le Ploss-RA, qui rassemble une quarantaine d'entreprises en Auvergne-Rhône-Alpes.

Position monopolistique

Dans un communiqué commun, ces trois organisations estiment que tous les services et produits faisant l'objet du partenariat (formations, cours de code, Cloud, logiciels de bureautique…) « auraient dû faire l'objet d'une mise en concurrence » par le ministère. « À défaut d'annuler ce

contrat, ajoutent-ils, Mme Vallaud-Belkacem risque une condamnation pour atteinte à la liberté d'accès et à l'égalité des candidats dans les marchés publics, voire pour du favoritisme ». Ces entreprises et associations défendant l'usage des logiciels libres redoutent que ce partenariat n'expulse les nombreuses entreprises françaises et européennes du secteur de l'éducation. Et donne, au final, à Microsoft une position monopolistique sur ce marché. Regroupées au sein du collectif EduNathon, elles comptent porter l'affaire en justice.

EFEL Power

http://www.efel.fr/2016/02/lettre-ouverte-sur-l-accord-entre-microsoft-et-l-education-nationale.html

Lettre ouverte sur l'accord entre Microsoft et l'Éducation Nationale

19 Février 2016 , Rédigé par EFEL Power Publié dans #Flash News

Un partenariat a été conclu le 9 novembre 2015 par la Ministre en Charge de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et Microsoft afin de répondre à des besoins tels que la formation des cadres et enseignants, l'apprentissage de l'écriture de logiciels avec les outils Microsoft et d'autres.

Le problème est que cet arrangement pose des conséquences qui à long terme peuvent s'avérer « dramatiques » telles que l'ouverture de l'Education Nationale Française au Monopole Microsoft, un biais vis-à-vis des décisions pour les appels d'offres à venir ou encore l'élevage des générations futures à la vision du monde Microsoft.

Dans une lettre adressée aux membres du gouvernement concernés, Alain Garnier, président de l'association Entreprendre en France pour l'Edition Logiciel (EFEL Power) explique le sombre avenir que pourrait avoir cette accord.

Nextin Pact

http://www.nextinpact.com/news/98931-interview-formats-ouverts-au-sein-l-education-nationale-combat-d-arriere-garde.htm#/page/1

(Interview) Formats ouverts au sein de l'Éducation nationale : un « combat d'arrière-garde »

Entretien avec le Directeur du numérique pour l'éducation

Crédits : michaeljung/iStock/Thinkstock

Loi - Publiée le 07/03/2016 à 18:00

À l'occasion de notre entretien avec Mathieu Jeandron, le Directeur du numérique pour l'éducation, nous avons pu revenir sur le contesté accord de « partenariat » conclu entre Microsoft et le ministère de l'Éducation nationale. Cela nous a permis d'évoquer également la question de l'interopérabilité et des logiciels libres.

Signée le 30 novembre dernier, quelques jours après que le numéro un de la firme américaine ait signé un chèque de 13 millions d'euros au profit du premier employeur de France, la convention liant le géant du logiciel propriétaire et la Rue de Grenelle fait l'objet d'une demande de recours gracieux depuis le 29 janvier.

Le collectif EduNathon – Conseil national du logiciel libre, associations La mouette et Ploss-RA... – estime en effet que ce partenariat aurait dû être considéré comme un marché public, soumis dès lors aux règles de vigueur en matière de mise en concurrence (pour en savoir plus, voir notre article).

Une polémique qui survient à quelques mois de l'appel lancé en faveur de l'interopérabilité au sein de l'Éducation nationale, repris en substance lors de la consultation relative au projet de loi numérique.

Le ministère de l'Education va-t-il accéder à la demande gracieuse de ces associations qui contestent votre « partenariat » avec Microsoft ? []

On est en train d'examiner ce recours. Je ne peux pas en dire beaucoup plus à ce stade sur la décision qu'on va prendre, tout simplement parce qu'elle n'est pas encore prise. On étudie les arguments qui sont exposés, même si sur le fond on les conteste. Il faut qu'on s'assure qu'effectivement, juridiquement, la forme retenue est correcte.

Mais quand on dit que le fait de suivre des expérimentations avec Microsoft induit ou peut induire un choix de Microsoft par l'académie, ce n'est pas vrai puisque les expérimentations vont se faire à des endroits où ça a déjà été choisi. On va dans des collèges où il y a déjà du Microsoft, et on va regarder et suivre au niveau du ministère ce qui est fait par la collectivité avec tel ou tel acteur.

Que répondez-vous à ceux qui parlent de « partenariat indigne », de « collusion d'intérêts » ? []

Il n'y a pas de collusion d'intérêts ! On est amenés à travailler avec tout un tas d'industriels, et on travaillera avec tous ceux qui ont envie de travailler au profit de l'éducation des enfants. On n'a pas du tout de parti pris pour l'un ou pour l'autre. On travaille volontiers avec des grands acteurs comme avec de plus petits acteurs. Non, il n'y a pas de collusion d'intérêts, notre porte est ouverte. D'ailleurs, on est souvent en contact avec tout ou partie des sociétés ou associations qui ont fait le recours.

Après, j'entends les préoccupations de neutralité, bien sûr. Peut-être qu'on a pêché par manque d'explications. Pour renforcer la transparence sur ces sujets-là, nous sommes en train de mettre en place un dispositif pour que l'ensemble des industriels qui ont envie de travailler avec nous sachent à quoi s'en tenir. Il y aura donc une sorte de charte d'engagement des industriels. Évidemment, cette charte devra s'appliquer à Microsoft comme à tous les autres, autour des sujets qui sont soulevés : protection des données des élèves, neutralité, etc.

N'y a-t-il pas un danger pour les enfants ? Tout le monde sait que quelqu'un qui prend l'habitude d'utiliser certaines solutions va avoir tendance à y être dépendante par la suite... []

Si, bien sûr... On n'est absolument pas dupes de cet aspect-là. C'est pour ça que l'appel à projets ne fait référence à aucun système d'exploitation par exemple. Quand on regarde ce qui a été fourni pour les collèges préfigurateurs, on voit d'ailleurs que les systèmes Microsoft ne sont pas dominants *[par rapport à Android et Apple, ndlr]*.

Naturellement, on est attentifs à ce que l'ensemble de l'environnement ne soit pas verrouillé. C'est pour ça qu'on va mettre en place la charte dont je vous ai parlé. Mais il y a aussi tout le travail autour de la gestion des données importantes des élèves. Nous n'avons pas l'intention de confier l'identité numérique des élèves à un tiers (que ce soit Microsoft, X ou Y). Ce sont des sujets contrôlés par les informaticiens internes de ma direction et avec lesquels les fournisseurs de services devront s'articuler.

On a bien sûr besoin de briques technologiques, mais derrière, c'est nous qui maîtrisons la question de l'identité. Microsoft est un fournisseur, technologiquement bien connu – mais un fournisseur comme un autre.

Quelles suites ont été données à l'appel en faveur de l'utilisation de formats ouverts au sein de l'Éducation nationale ? []

Le sujet est pour moi un peu décalé par rapport à la réalité de nos préoccupations. J'ai envie de dire que c'est un peu un combat d'arrière-garde, parce que l'interopérabilité entre les formats est quasiment de fait. Bien sûr, il faut continuer à progresser. On essaie d'être attentifs, dans nos publications, à mettre plutôt du PDF pour des documents figés, des fichiers CSV quand on fait de l'Open Data, etc. Mais ça va être de moins en moins le sujet : aujourd'hui, qu'on prenne un « .doc » ou un « .odf », les deux peuvent s'ouvrir sans

difficulté avec des logiciels gratuits. Après, il peut rester marginalement quelques pratiques problématiques...

Nous, notre préoccupation, c'est beaucoup plus la liberté de travailler par rapport aux ressources numériques, la maîtrise des données des élèves, de leur identité numérique, la portabilité d'un fournisseur de services à un autre. C'est-à-dire que demain, un élève qui aura l'habitude de travailler avec un fournisseur de services numériques à l'issue de son année de travail, comment fera-t-il pour les retrouver ultérieurement ?

Ce qui est important, c’est que les choix de mise à disposition ne soient pas discriminants ou n'obligent pas les élèves à acquérir tel ou tel matériel par rapport à tel ou tel autre. Mon sujet, ce sont les applications mobiles : je ne voudrais pas qu'il y ait un fournisseur qui dise qu'il ne fournit que sur l'App Store par exemple. Ça, ce serait un vrai problème...

Nous nous sommes de ce fait assurés dans notre appel d'offres relatif aux ressources numériques que tout soit disponible sur l'ensemble des systèmes et que le choix des élèves, des parents ou des collectivités, ne soit donc pas contrarié par un problème de format d'appli.

Quand vous voyez que les parlementaires hésitent à imposer la priorité aux formats ouverts et aux logiciels libres au sein de l'administration, qu'est-ce que ça vous inspire ? []

Je me réfère à la formulaire Ayrault de septembre 2012, qui explicite tout un tas de domaines dans lesquels le logiciel libre est une bonne solution et a vocation à être privilégié – ou en tout cas où le sujet doit être interrogé de façon systématique à chaque fois que ces cas-là se présentent.

Après, à nouveau, aujourd'hui, on est dans une situation qui est un peu particulière : il y a un certain nombre d'environnements qui ont été fabriqués et qui sont basés sur des logiciels libres, et qui pourtant sont extrêmement contraignants et posent potentiellement des questions en matière de *privacy*, de protection des données, etc.

Pour moi, on achète de moins en moins du logiciel pour prendre de plus en plus de services en ligne. Donc l’interrogation se décale progressivement : il y a toujours la question du logiciel, mais à un moment il faut se dire que ce n'est pas le logiciel qu'on veut, c'est le service ! Le logiciel aura beau être open source, si le service derrière est opéré avec des conditions d'utilisation ou d'exploitation des données qui ne sont pas les bonnes...

Pour caricaturer, on pourrait se demander qui de Microsoft One Drive et Google Drive a le plus de composants libres ? J'ai envie de dire qu’on s'en fout... Ce n'est pas le sujet ! Le sujet c'est : est-ce qu'il est opportun, est-ce qu'on a la maîtrise des données, est-ce qu'on a la portabilité des données si l'on va chez l'un ou chez l'autre ? Est-ce qu'il n'y a pas une alternative française, hébergée en France par rapport à ça ?

Tout ça n’empêche pas le ministère de l'Éducation nationale de rester très investi dans le logiciel libre. On est, au niveau interministériel, un des ministères qui participent le plus aux travaux de la DINSIC sur le sujet. En matière de ressources numériques, on a besoin de logiciels destinés à être mis à la disposition des élèves (par exemple des logiciels de mathématiques, pour des tracés, des représentations graphiques...).

Et là, c'est vrai que le modèle « logiciel libre » est vraiment pertinent parce que ça nous évite d'avoir à gérer des licences, des droits d'usage... On est évidemment intéressés par

le modèle open source, mais avec ce regard de se dire au fond que le sujet n'est pas forcément toujours autour de ça...

Partenariat Microsoft - Éducation nationale : premier recours avant les tribunaux

Xavier Berne

Journaliste, spécialisé dans les thématiques juridiques et politiques.

Publié le 01-02-2016

Le contesté accord de « partenariat » entre Microsoft et le ministère de l'Éducation nationale continue de faire des vagues. Un collectif d'associations de promotion du logiciel libre vient de tenter un recours gracieux auprès de la Rue de Grenelle, dans l'espoir que celui-ci soit annulé.

La convention conclue le 30 novembre dernier entre le géant américain du logiciel propriétaire et le gouvernement français est-elle illicite ? C'est ce que laissent entendre les avocats du collectif EduNathon (Conseil national du logiciel libre, associations La mouette et Ploss-RA...), pour qui ce fameux accord pourrait se révéler contraire au droit de la concurrence ainsi qu'au Code des marchés publics. Au travers d'un courrier transmis le vendredi 29 janvier au cabinet de la ministre Najat Vallaud-Belkacem, ceux-ci estiment même qu' « *au-delà du risque d'annulation de la convention, le fait de s'abstenir de respecter la procédure de marchés publics pourrait être susceptible de constituer un délit de favoritisme* ».

Un « partenariat » aux airs de marché public déguisé selon EduNathon

Et pour cause. « *Bien que cet accord soit qualifié de « partenariat », la nature des prestations proposées par Microsoft France au sein de celui-ci conduisent à penser qu'il aurait en réalité du être qualifié de marché public, et qu'il aurait du être conclu à l'issue de la procédure normale relevant du Code des marchés publics.* » Les avocats du collectif font valoir que les solutions et services proposés gratuitement par Microsoft (suites Office 365 Education, formations pour les enseignants...) « *n'auraient pas du être attribués autrement que par une procédure de mise en concurrence* », d'autant qu'il existe de nombreux produits aux fonctionnalités similaires LibreOffice, Linux Mint, GIMP, etc.

« *Vous savez par ailleurs que le Conseil d'État n'hésite pas à requalifier de marché public certains contrats passés à titre non onéreux mais qui peuvent être considérés comme donnant lieu à une rémunération indirecte ou en nature* » prévient au passage le courrier, soulignant que l'entreprise américaine a publiquement déclaré que 13 millions d'euros seraient « *investis* » dans le cadre de cet accord « *pour le développement du numérique éducatif* ».

Le collectif prêt à se tourner vers les tribunaux

Si les conseils juridiques d'EduNathon demandent au ministère de revenir sur sa décision et d'engager les « *procédures adéquates* » pour les prestations prévues par cet accord, les membres du collectif ne cachent pas qu'il s'agit d'une première étape avant de « *porter l'affaire en justice* ».

Les reproches sont encore très nombreux à l'encontre du partenariat conclu avec Microsoft. Ils touchent tout d'abord à ses conséquences sur les élèves et professeurs : « *La contrepartie informelle de cette offre apparemment généreuse est que la majorité des acteurs de l'éducation va désormais commencer à devoir s'équiper en technologies Microsoft, soit parce qu'ils y auront été formés, soit parce qu'ils auront été incités à utiliser le cloud et les autres services de Microsoft.* » Le collectif s'inquiète d'autre part des implications économiques d'un tel accord, dans la mesure où « *les nombreuses entreprises françaises qui proposent des services concurrents dans le domaine de la formation, du cloud, des logiciels bureautiques, etc. se retrouvent brutalement exclues de ces marchés en raison du dumping mis en place par le ministère* ».

Des critiques qui avaient déjà été émises début décembre par des syndicats d'enseignants et des militants du logiciel libre (voir notre article), mais auxquelles Microsoft avait répondu le 15 janvier. La firme soulignait notamment que « *cet accord ne comprend aucune obligation visant à imposer l'utilisation des technologies Microsoft* », et que n'en profiteraient donc que les enseignants et établissements volontaires. Elle rappelait également ses engagements « *à soutenir la filière e-éducative française, les éditeurs et les développeurs d'applications, ainsi que les fabricants de tablettes français, et ce, quel que soit leur modèle économique* ».